



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

Bulletin officiel
de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse
et des Sports

**n° 21
2025**

Bulletin officiel n° 21 du 22 mai 2025

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo21>

Sommaire

Sports

Pratiques sportives

Organisation du déploiement du Savoir rouler à vélo en 2025

→ [Instruction du 25-03-2025](#) - NOR : SPOV2509055J

Personnels

Formation

Inscription au BELC été 2025 organisé par France Éducation international

→ [Annonce](#) - NOR : MENB2513355X

Pratiques sportives

Organisation du déploiement du Savoir rouler à vélo en 2025

NOR : SPOV2509055J

→ Instruction du 25-3-2025

MSJVA – DS 1C

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux préfètes et préfets de département ; aux recteurs et rectrices de région académique ; aux directeurs académiques et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; copie aux recteurs et rectrice d'académie ; aux secrétaires générales et secrétaires généraux de région académique et secrétaires générales et secrétaires généraux d'académie ; à la directrice générale de la cohésion et des populations de Guyane ; aux déléguées régionales académiques et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux conseillers de Dasein ; chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Depuis son lancement, le dispositif Savoir rouler à vélo (SRAV) se déploie progressivement chaque année. Pour 2024, la cible nationale était fixée à 350 000 jeunes formés avant une généralisation de ce dispositif à l'ensemble d'une classe d'âge souhaitée à partir de 2027, soit 850 000 attestations au SRAV par an.

Le nombre d'attestations délivrées au 31 décembre 2024 s'est établi à 225 432 attestations soit 65 % de la cible initialement fixée et + 27 % par rapport à 2023. Le nombre d'attestations délivrées continue donc d'augmenter mais de manière moins importante sur 2024.

Cette instruction fixe les objectifs régionaux pour l'année 2025 et précise les axes prioritaires d'intervention. Elle tient compte de la trajectoire du dispositif en 2024.

Il appartient aux délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes), sous l'autorité des recteurs de région académique et en lien avec les recteurs d'académie, d'organiser le déploiement du dispositif en élaborant, avec les partenaires, un plan d'actions régional, décliné à l'échelle des départements.

Un suivi du déploiement sera assuré par mes services.

1. Bilan 2024

L'objectif national pour 2024 était de former 350 000 enfants au SRAV. Cet objectif a été décliné en cibles régionales qui vous ont été notifiées dans l'instruction du 29 janvier 2024.

Sur 2024, 225 432 enfants ont été formés au SRAV, soit 65 % de la cible fixée. Cela représente une hausse de 27 % par rapport à 2023, année au cours de laquelle 178 978 attestations avaient été délivrées.

Le détail du nombre d'attestations délivrées en 2024 et par région est précisé en [annexe 1](#).

S'agissant de la dynamique des villes de plus de 150 000 habitants, pour lesquels il vous a été demandé d'établir un plan d'actions local, la tendance est à la progression comme en témoigne le détail des attestations délivrées dans les 10 plus grandes villes de France ([annexe 2](#)).

Le nombre d'attestations délivrées correspond à 17,82 % de la classe d'âge des CM2 de ces 10 villes contre 11,94 % en 2023 et 8,01 % en 2022. Toutefois, la dynamique dans les grandes villes doit pouvoir se poursuivre et se renforcer puisqu'elle se situe en deçà du taux de couverture nationale de la classe d'âge des CM2 en France qui s'établit à 28 % en 2024.

Comme chaque année, 90 % des enfants sont formés sur le temps scolaire, 8 % dans le temps extrascolaire et 2 % dans le temps périscolaire. Le renforcement du déploiement sur les temps périscolaire et extrascolaire doit donc pouvoir être poursuivi et renforcé.

Près de 2 575 enfants en situation de handicap ont reçu l'attestation SRAV, nombre similaire à 2023. L'intégration de tous les publics reste une priorité et nécessite d'approfondir les travaux avec les fédérations de parasport pour déterminer dans quelle mesure déployer le dispositif pour ces publics.

Enfin, l'expérimentation lancée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'année scolaire 2023-2024 a permis d'identifier des actions innovantes et de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Un second bilan, cette fois-ci quantitatif, va être mené afin de pouvoir constater leurs effets sur le volume des attestations enregistrées sur l'ensemble de l'année scolaire 2023-2024.

2. Objectifs et axes prioritaires pour 2025

Considérant la trajectoire de progression du dispositif depuis 2019 et l'ambition initialement portée à 850 000 enfants formés d'ici 2027, il est décidé d'adapter la trajectoire de cible et de lever le principe de généralisation du dispositif à une classe d'âge pour 2027.

Des objectifs régionaux vous sont assignés en [annexe 3](#), calculés à partir du nombre d'attestations délivrées en 2024 auxquelles un pourcentage d'augmentation de 25 % a été appliqué pour toutes les régions, ce qui porterait la cible nationale pour 2025 à 282 000 attestations. Cette méthode garantit la dynamique du dispositif et tient compte des niveaux de déploiement dans chacun des territoires.

Cette instruction 2025 s'inscrit dans la continuité de l'instruction du 29 janvier 2024. Les axes prioritaires à investir pour 2025 restent les mêmes qu'en 2024 et doivent permettre d'installer l'action des acteurs du SRAV de manière pluriannuelle.

Pour rappel, il convient de :

- poursuivre les actions sur le temps scolaire ;
- renforcer le déploiement sur les temps périscolaire et extra-scolaire ;
- poursuivre l'augmentation du vivier d'intervenants SRAV ;
- déployer un plan d'actions pour les villes de plus de 150 000 habitants.

Pour plus de précisions, vous êtes invités à vous référer à l'instruction précitée.

Enfin, pour votre parfaite information, la direction des sports souhaite engager à son niveau plusieurs actions :

- renforcer l'articulation du SRAV avec le dispositif de l'éducation nationale mutualisant les deux dispositifs APER et SRAV au mieux ;
- expérimenter avec la ville de Paris en 2025 des solutions innovantes de déploiement, en mobilisant l'agence d'innovation territoriale de Paris et de la métropole (Paris&Co), ce qui pourrait constituer un cadre de référence pour les autres grandes villes ;
- en collaboration avec la Djepva, mieux faire connaître le dispositif auprès des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs et des structures associatives du champ de la jeunesse ;
- engager une réflexion sur l'adaptation du SRAV aux mineurs en situation de handicap pour définir, d'ici l'été, les conditions de prise en charge de ce public dans le cadre du dispositif et répondre ainsi aux attentes exprimées lors du dernier comité de pilotage (Copil) sur ce sujet.

3. Rôle et moyens des recteurs de région académique (Drajes)

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la direction des sports souhaite renforcer sa relation de pilotage et de soutien du dispositif avec les référents régionaux. Pour cela, des bilatérales avec chaque référent régional SRAV seront organisées chaque semestre. Elles se tiendront sur la base d'un bilan trimestriel chiffré réalisé par la direction des sports et partagé aux référents au sein des Drajes.

Par ailleurs, en référence à l'instruction SRAV du 29 janvier 2024, il était attendu que l'ensemble des services (Drajes et SDJES) puissent établir un plan d'actions régional permettant de poser une stratégie de déploiement et de définir une organisation régionale structurante pour le projet et déclinée aux niveaux des départements. Considérant que ces plans revêtent des enjeux pluriannuels et que la stratégie requiert du temps avant de pouvoir évaluer son efficacité, il est demandé aux services de poursuivre la déclinaison des plans d'actions régionaux.

Par ailleurs, afin de renforcer l'évaluation à venir de ces plans, il est demandé aux services de poser des éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs sur la période 2022-2024.

Plus spécifiquement, la première bilatérale de l'année 2025 servira à échanger sur l'évaluation triennale du dispositif sur les territoires. Pour vous accompagner dans cette démarche, la direction des sports proposera des éléments de bilan communs en complément des diagnostics posés.

4. Ressources financières

Pour rappel, diverses sources de financement sont à votre disposition pour mettre en œuvre votre plan d'action, notamment le programme de financement de Génération Vélo (financements possibles d'interventions SRAV et de formations d'intervenants) ou encore financements de l'Agence nationale du sport dans le cadre des plans sportifs territoriaux et des plans sportifs fédéraux de certaines fédérations.

Il est précisé que les crédits Génération Vélo ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour les acteurs souhaitant s'engager dans le programme, le calendrier de déploiement est le suivant :

- Les interventions SRAV pourront être financées jusqu'au 31 août 2025, permettant de couvrir l'intégralité de l'année scolaire 2024-2025 ;
- Les formations d'intervenants seront prises en charge à 100 % jusqu'au 30 novembre 2025.

Enfin, pour promouvoir le programme SRAV dans les écoles, la direction des sports reconduira au printemps 2025, en lien avec l'organisation du Tour de France, l'action École solidaire – Un vélo pour tous les enfants – Le grand challenge du Tour de France – Savoir rouler à vélo. Les modalités seront communiquées à la fin du 1^{er} trimestre 2025.

L'équipe SRAV de la direction des sports (srav@sports.gouv.fr) s'engage à vous accompagner au quotidien et tiendra des points réguliers avec vos référents afin de suivre la progression du nombre d'attestations délivrées.

Je reste à votre écoute sur les éventuelles difficultés que vous rencontrez dans le cadre du déploiement de ce dispositif.

Pour la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et par délégation,
La directrice des sports,
Fabienne Bourdais

Annexe 1 – Nombre d'attestations SRAV délivrées depuis 2019

Région	Nombre d'enfants en CM2 (données 2023)	Attestations délivrées en 2019	Attestations délivrées en 2020	Attestations délivrées en 2021	Attestations délivrées en 2022	Attestations délivrées en 2023	Attestations délivrées en 2024	% de progression 2022/2023	% de progression 2023/2024
Auvergne-Rhône-Alpes	98 873	1 154	726	13 235	15 623	23 389	28 691	150	123
Bourgogne-Franche-Comté	30 724	377	122	3 705	7 967	7 143	12 569	90	176
Bretagne	39 250	229	97	3 862	6 869	9 958	11 710	145	118
Centre-Val de Loire	30 225	1 013	491	3 793	7 586	11 282	11 645	149	103
Corse	3 045	0	0	7	302	987	1 761	327	178
Grand Est	62 907	53	207	6 293	9 350	14 647	19 312	157	132
Guadeloupe	5 353	20	159	369	519	806	716	155	89
Guyane	5 745	0	0	0	0	0	400	0	N/A
Hauts-de-France	75 779	303	279	3 529	8 308	9 460	14 923	114	158
Île-de-France	156 297	1 392	1 208	5 625	12 213	20 126	25 561	165	127
La Réunion	13 974	2 794	6	333	2 777	4 251	4 524	153	106
Martinique	3 942	0	16	89	685	1 399	1 165	204	83
Mayotte	7 337	0	0	224	646	158	331	24	209
Normandie	39 094	34	186	3 372	7 347	9 360	11 231	127	120
Nouvelle-Aquitaine	65 873	270	988	9 452	15 556	19 983	20 715	128	104
Occitanie	68 186	395	322	6 041	12 439	15 350	18 720	123	122
Pays de la Loire	48 130	335	340	2 409	7 140	12 634	20 273	177	160
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62 024	231	202	1 734	7 828	18 041	21 185	230	117
Total	816 758	8 600	5 349	64 072	123 155	178 974	225 432	145	126

Annexe 2 – Données SRAV des 10 plus grandes villes entre 2022 et 2024

Les 10 plus grandes villes de France	Nombre d'enfants en CM2 (chiffres EN de 2023)	Nombre attestations SRAV en 2022	Classe d'âge (%)	Nombre attestations SRAV en 2023	Classe d'âge (%)	Nombre attestations SRAV en 2024	Classe d'âge (%)
Paris	18 161	744	4,10	1408	7,75	1559	8,58
Marseille	11 056	428	3,87	1326	11,99	2351	21,26
Lyon	5 578	60	1,08	110	1,97	113	2,03
Toulouse	4 680	387	8,27	382	8,16	313	6,69
Nice	4 187	591	14,12	312	7,45	2262	54,02
Nantes	3 310	29	0,88	121	3,66	156	4,71
Montpellier	3 115	947	30,40	1167	37,46	778	24,98

Les 10 plus grandes villes de France	Nombre d'enfants en CM2 (chiffres EN de 2023)	Nombre attestations SRAV en 2022	Classe d'âge (%)	Nombre attestations SRAV en 2023	Classe d'âge (%)	Nombre attestations SRAV en 2024	Classe d'âge (%)
Strasbourg	3 590	663	18,47	1112	30,97	1672	46,57
Bordeaux	2 772	620	22,37	713	25,72	1088	39,25
Lille	2 411	246	10,20	378	15,68	199	8,25
Total	58 860	4 715	8,01	7029	11,94	10491	17,82

Annexe 3 – Cibles nationales 2025 déclinées par région

Région	Nombre d'enfants CM2	Cibles 2024		Attestations 2024		Proposition cibles 2025
		Nombre d'attestations 31/12/2024	%/nb d'enfants classe d'âge	Prévisionnel réalisé au 31/12/24	%/nb d'enfants classe d'âge	hyp +25%/région
Auvergne-Rhône-Alpes	98 873	43 388	43,88	28 691	29,02	35 864
Bourgogne-Franche-Comté	30 724	13 325	43,37	12 569	40,91	15 711
Bretagne	39 250	17 537	44,68	11 710	29,83	14 638
Centre-Val de Loire	30 225	13 407	44,36	11 645	38,53	14 556
Corse	3 045	1 401	46,01	1 761	57,83	2 201
Grand Est	62 907	26 894	42,75	19 312	30,70	24 140
Guadeloupe	5 353	2 354	43,98	716	13,38	895
Guyane	5 745	500	8,70	400	6,96	500
Hauts-de-France	75 779	23 000	30,35	14 923	19,69	18 654
Île-de-France	156 297	58 000	37,11	25 561	16,35	31 951
La Réunion	13 974	6 216	44,48	4 524	32,37	5 655
Martinique	3 942	1 756	44,55	1 165	29,55	1 456
Mayotte	7 337	1 500	20,44	331	4,51	414
Normandie	39 094	17 516	44,80	11 231	28,73	14 039
Nouvelle-Aquitaine	65 873	28 785	43,70	20 715	31,45	25 894

Région	Nombre d'enfants CM2	Cibles 2024		Attestations 2024		Proposition cibles 2025
		Nombre d'attestations 31/12/2024	%/nb d'enfants classe d'âge	Prévisionnel réalisé au 31/12/24	%/nb d'enfants classe d'âge	hyp +25%/région
Occitanie	68 186	29 967	43,95	18 720	27,45	23 400
Pays de la Loire	48 130	21 298	44,25	20 273	42,12	25 341
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62 024	44 000	70,94	21 185	34,16	26 481
Total	816 758	350 844	41,24	225 432	28,53	281 790

Formation

Inscription au BELC été 2025 organisé par France Éducation international

NOR : MENB2513355X

→ Annonce

MENESR – France Éducation international

Résumé : Le BELC été 2025, organisé par FEI (France Éducation international), se déroulera **en présence sur un mois complet** dans les locaux de l'IH2EF à Chasseneuil-du-Poitou (près de Poitiers, zone du Futuroscope) aux dates suivantes :

- du 7 au 18 juillet pour la formule A ;
- du 21 juillet au 1^{er} août pour la formule B ;
- du 7 juillet au 1^{er} août pour la formule C.

Un programme à distance sera proposé entre le 30 juin et le 25 juillet 2025 (parcours PROFLE+ et parcours hors connexion essentiellement).

France Éducation international organise en 2025 le BELC été, formation conçue pour tous les acteurs *du et en français* dans le monde, leur permettant de bénéficier de parcours de formation professionnelle de qualité.

I. Public concerné

Le BELC été 2025 **s'adresse à des** :

- enseignants de français langue étrangère et langue seconde, de sections bilingues, de français sur objectifs spécifiques (FOS), de français sur objectifs universitaires (FOU), de français langue de scolarisation (FLSco), d'autres disciplines en français (DNL), d'autres disciplines en reconversion professionnelle ;
- responsables des cours, responsables pédagogiques, formateurs d'enseignants, coordinateurs ;
- cadres éducatifs : inspecteurs, directeurs de centres de langue, d'établissements scolaires, attachés de coopération pour le français, attachés de coopération éducative.

L'offre de formation de France Éducation international est ouverte à des professionnels disposant **au moins d'un niveau B2 en français (CECRL)**.

II. Programme de formation du BELC été 2025

Le BELC été 2025 propose plusieurs modalités de formation qui peuvent se combiner, **en présence et/ou à distance**, répondant ainsi aux besoins et aux possibilités de formation de tous. Le programme est construit autour de **quatre domaines** : **l'enseignement, la formation de formateurs, le pilotage et le développement personnel**.

II.1. Formule à distance entre le 30 juin et le 25 juillet 2025

Le programme à distance offre des modalités de formation essentiellement semi-intensive asynchrone, proposant un accompagnement tutoré ou une formation en autonomie (voir ci-après points 1 et 2). Une classe virtuelle synchrone est proposée dans le cadre du dispositif PROFLE+.

Chaque participant peut constituer son programme de formation parmi les trois offres suivantes qui peuvent être combinées :

II.1.1. Une offre semi-intensive asynchrone : les parcours tutorés FEI+ et PROFLE+

Différents parcours tutorés de durées variables (de 15 heures à 30 heures selon les parcours), sont proposés à partir de deux dispositifs : FEI+ et PROFLE+. Ces formations s'adressent aux participants disposant d'une connexion Internet fiable et désirant être accompagnés par un tuteur, au sein de groupe réunissant de 6 à 12 participants. Ces parcours sont fondés sur une programmation d'activités à réaliser de manière hebdomadaire.

Les intitulés des parcours tutorés PROFLE+ sont les suivants :

- Construire une unité didactique (30 h) ;
- Développer ses compétences d'enseignant (30 h) ;
- Évaluer les apprentissages (30 h) ;
- Piloter une séquence pédagogique (30 h).

II.1.2. Une offre semi-intensive en autonomie totale : les parcours hors connexion

Différents parcours hors connexion sont proposés. Il s'agit de formations individuelles s'adressant à des participants disposant d'une connexion Internet limitée et/ou désirant se former en totale autonomie, selon leur propre rythme de travail.

Les intitulés de ces parcours sont les suivants :

- Adopter des principes pour encadrer une équipe pédagogique (15 h) ;
- Adopter des principes pour mettre en œuvre une démarche qualité (15 h) ;
- Adopter les principes du CECRL pour enseigner (15 h) ;
- Adopter les principes du CECRL pour évaluer (15 h) ;
- Organiser un cours de FLE à partir d'un manuel (15 h).

II.1.3. Une offre intensive synchrone : la classe virtuelle

Du 30 juin au 11 juillet, à raison de 3 h/jour, de 16 h 00 à 19 h 10 (heure de Paris), la classe virtuelle « Tutorer dans le dispositif PROFLE+ : habilitation » sera proposée.

II.2. Formule en présence du 7 juillet au 1^{er} août 2025

Les modules proposés durent 30 heures (2 x 15 heures ou « modules couplés ») ou 15 heures. Le programme de formation est modulable et se compose de :

- minimum 45 heures de formation (1 module de 30 heures + 1 module de 15 heures ou 3 modules de 15 heures)
- maximum 60 heures de formation (2 modules de 30 heures ou 1 module de 30 heures + 2 modules de 15 heures ou 4 modules de 15 heures)

Enseignement

- Adopter des techniques corporelles et vocales pour un parler fluide (15 h)
- Adopter des techniques pour développer la mémoire des apprenants (FLE et DNL) (15 h)
- Animer des activités motivantes pour favoriser l'acquisition d'outils langagiers (FLE) (15 h)
- Animer des activités motivantes pour favoriser l'acquisition de savoirs disciplinaires (DNL) (15 h)
- Animer des activités orales en classe de FLE (15 h)
- Animer une simulation globale en classe (FLE et DNL) (15 h)
- Apprendre et enseigner avec TV5MONDE : devenir enseignant labellisé (15 h)
- Concevoir un cours à distance et/ou en mode hybride avec des outils gratuits (15 h)
- Concevoir et animer une action de formation en didactique du FLE (15 h)
- Concevoir et animer une séquence en alphabétisation fonctionnelle (15 h)
- Créer des activités à partir de médias d'actualité radio et numériques dès le niveau débutant (15 h)
- Développer la dynamique de groupe pour favoriser la motivation des apprenants (15 h)
- Développer une démarche qualité dans un centre de langues (15 h)
- Développer ses compétences d'enseignant en section bilingue (15 h)
- Enseigner la francophonie (15 h)
- Enseigner la grammaire dans une perspective actionnelle (15 h)
- Enseigner le FLE aux jeunes adolescents de 12 à 17 ans (15 h)
- Enseigner le FLE aux enfants et jeunes adolescents de 6 à 11 ans (15 h)
- Enseigner le français du tourisme : concevoir un programme de formation (15 h)
- Enseigner le français sur objectifs universitaires, méthodologie du FOU (30 h)
- Enseigner le français sur objectifs spécifiques, méthodologie du FOS (30 h)
- Éveiller le désir d'écrire
- Examiner et corriger les épreuves du DELF-DALF : habilitation (30 h)
- Exploiter la photographie en classe pour développer l'expression et l'imagination
- Exploiter la littérature jeunesse en classe de FLE pour les enfants (15 h)
- Exploiter la pratique théâtrale à des fins pédagogiques (15 h)
- Exploiter le conte populaire en classe
- Exploiter le jeu à des fins pédagogiques (15 h)
- Exploiter les arts visuels en classe pour adolescents et adultes (15 h)
- Exploiter les arts visuels pour enseigner le FLE aux enfants (15 h)
- Explorer des techniques corporelles et vocales pour un parler fluide (15 h)
- Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en FLE / FLS / FLSCO (15 h)
- Gérer l'hétérogénéité en classe de FLE (15 h)
- Identifier les principes pédagogiques, les niveaux de compétence et les descripteurs du CECR (15 h)
- Identifier les principes pour encadrer une équipe pédagogique (15 h)
- Intégrer la gamification en classe de FLE (15 h)
- Intégrer l'éducation aux médias dans ses cours (FLE et DNL) (15 h)
- Intégrer le numérique dans les pratiques de classe (15 h)
- Inverser la classe avec le numérique (15 h)
- Optimiser l'enseignement des langues grâce à l'intelligence artificielle (15 h)
- Optimiser le pilotage éducatif avec l'IA : gouvernance, stratégie et communication (15 h)
- Organiser un cours de FLE à partir d'un manuel (15 h)
- Prendre la parole en public (15 h)
- Réaliser des projets artistiques avec le numérique (15 h)
- Réaliser des projets de production de podcasts en classe (15 h)
- Sélectionner et animer des activités de phonétique (15 h)
- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner le français dans un établissement LabelFrancÉducation (30 h)

- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner les SVT en français au secondaire (30h)
- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner les SVT en français en primaire (30 h)
- (réservé LabelFrancÉducation) Enseigner les SVT en français au secondaire (30 h)
- S'initier à la facilitation graphique (15 h)

Formation de formateurs

- Apprendre et enseigner avec TV5MONDE : devenir enseignant labellisé (30 h)
- Apprendre et enseigner avec TV5MONDE : devenir formateur labellisé (30 h)
- Concevoir et animer une action de formation en didactique du FLE (30 h)
- Former des examinateurs-correcteurs DELF DALF : habilitation (30 h)
- Préparer sa prise de poste au sein du réseau culturel français à l'étranger (30 h)

Pilotage

- Concevoir et piloter des dispositifs de formation : l'ingénierie de la formation (30 h)
- Concevoir un projet collaboratif avec le numérique (15 h)
- Encadrer une équipe pédagogique (30 h)

Développement personnel

- Participer à un spectacle théâtral

Les temps forts

En présence, à Chasseneuil-du-Poitou, une programmation complémentaire de conférences, gratuite et accessible à tous les participants, sera également proposée en lien avec nos partenaires :

- un cycle de conférences, de tables rondes ;
- des rencontres avec les acteurs du réseau culturel et les éditeurs du monde du FLE ;
- des événements conviviaux.

Le descriptif des différentes offres de formation, de leurs contenus respectifs et le programme des temps forts sont consultables en ligne :

<https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-ete-2025>

III. Validation

À l'issue de la formation, un certificat de participation mentionnant les modules suivis et le volume horaire est délivré à chaque participant.

Le BELC été 2025 offre en outre la possibilité d'acquérir :

Dans la formule à distance :

- une habilitation **de tuteur PROFLE+**.

Dans la formule en présence :

- une habilitation **d'examineur-correcteur DELF DALF** ;
- une habilitation **de formateur d'examineur-correcteur DELF DALF** ;
- une labellisation **enseignant TV5MONDE** ;
- une labellisation **formateur TV5MONDE**.

IV. Modalités d'inscription et tarifs

1. Les inscriptions **ouvrent le 15 avril 2025 et se terminent le 25 mai (23h59, heure de Paris)**. Elles se font uniquement en ligne. La plateforme d'inscription au BELC est accessible sur le site : <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-ete-2025>.
2. Pour la formule en présence, les places étant limitées, il est recommandé de s'inscrire dès l'ouverture des inscriptions. De plus, il est demandé au poste de créer un compte « **Responsable d'organisme** » dans le logiciel d'inscription au BELC afin d'y inscrire le/les candidat(s).

Des informations d'état civil, un CV et le descriptif du projet professionnel du formé sont demandés.

Dans le cas d'une inscription pour la formule BELC à distance, des informations techniques sont également demandées.

Tableau des tarifs pour la formule en présence :

	Tarifs généraux/participant/QUINZAINE	Tarifs généraux/participant/MOIS
Formation	1032.00 €	1619.00 €

	Tarifs généraux/participant/QUINZAINE	Tarifs généraux/participant/MOIS
Chambre IH2EF + petit-déjeuner	324.75 €	674.47 €
Chambre Crous + petit-déjeuner	472.73 €	981.82 €
Chambre hôtel + petit-déjeuner	651.46 €	1353.02 €
Forfait 2 repas (déjeuner et dîner) y compris les week-ends	340.41 €	719.79 €
Forfait 1 repas (déjeuner)* y compris les week-ends	197.49 €	420.96 €

* sont inclus dans les tarifs du forfait 1 repas (déjeuner uniquement), les dîners d'ouverture et de clôture pour chaque quinzaine.

Tous les détails sont disponibles

ici : <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-ete-2025/candidat-individuel-ou-pris-en-charge-par-un-organisme>.

Tableau des tarifs pour la formule à distance entre le 30 juin au 25 juillet 2025 :

	15 heures	30 heures
Classe virtuelle		440.00 €
Parcours tutorés PROFLE+		160.00 €
Parcours hors connexion	100.00 €	

Pour toute question concernant votre inscription, d'ordre administratif ou pédagogique, veuillez contacter : belcfrance@france-education-international.fr.